

*L'HEURE*  
*DE LA*  
*FÉDÉRATION*  
*EUROPÉENNE*

UNION EUROPÉENNE DES FÉDÉRALISTES

## UNION EUROPÉENNE DES FÉDÉRALISTES

Secrétariat général :

39, Boulevard Malesherbes — Paris 8<sup>e</sup>. Tél. ANJOU 17

Siège social : Palais Wilson — Genève (Suisse)

Président du Comité Central : E. KOGON

Vice-Présidents : H. BRUGMANS. — F. DEHOUSSE. — E. GIACCHERO

G. PEYROLES. — Président du Bureau Exécutif : H. FRENAY.

Délégué général : A. SPINELLI. — Secrétaire général : G. USELLINI

Secrétaire général adjoint : G. BADARAU.

### QU'EST-CE QUE L'U.E.F. ?

L'Union Européenne des Fédéralistes « est une fédération de mouvements autonomes, qui sont d'accord pour lui déléguer une partie de leurs pouvoirs ». (Art. 3, c. des Statuts).

L'Union Européenne des Fédéralistes « a comme but travailler à la création d'une Fédération Européenne — élément essentiel d'une Confédération mondiale (World Federation) — laquelle seront transférés les pouvoirs souverains nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des citoyens et des États européens. Cette fédération européenne devra garantir les libertés fondamentales — y compris la liberté d'opposition organisée — et disposer de pouvoirs effectifs concernant les échanges internationaux, la monnaie, la politique extérieure et la défense ». (Art. 2 des Statuts).

L'Union Européenne des Fédéralistes est constituée par :

#### Les Membres ordinaires,

« Peut devenir membre ordinaire toute organisation fédéraliste européenne nationale ou internationale, à condition : a) que son activité principale soit directement apparentée à celle de l'U.E.F. b) qu'elle accepte les statuts de l'U.E.F. et les décisions des congrès en vigueur au moment de l'adhésion ; c) qu'elle soit agréée par le Comité Central ou en cas de refus de celui-ci et en dernière instance par le Congrès de l'U.E.F. ».

#### Les Membres associés,

« Toute personne morale — association, organisation, institution, mouvement dont l'activité principale étant autre que celle des membres ordinaires se déclare cependant prête à appuyer l'U.E.F. dans la réalisation de ses buts ».

#### Les Membres correspondants,

« Toute personne physique favorable aux buts et principes politiques de l'U.E.F. » (Articles 6 et 7 des Statuts).

# L'HEURE DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE

*The problem of the European Federation... cannot be attacked successfully by slow infiltration, but only by direct and decisive assault, with all available means.*

Dwight D. EISENHOWER

BROCHURE N° 1

DÉCEMBRE 1951

*Cette brochure a été éditée en allemand, anglais, français, italien et néerlandais et est distribuée dans les pays suivants :*

*Autriche, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République Fédérale Allemande, Sarre, Suède, Suisse, Turquie.*

## L'HEURE DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE

### I. — L'EUROPE MORCELÉE

La civilisation européenne qui a pour moteur la recherche de la liberté, de la justice et du bien-être se trouve en péril mortel. Depuis quarante années l'Europe est frappée d'une maladie dont les manifestations : guerres, destructions, révolutions et tyrannies, épuisent ses forces sans qu'elle donne le moindre signe de guérison. Certains des peuples du Vieux Monde ont déjà succombé à la misère et à la servitude ; d'autres résistent encore mais leurs forces ne cessent de décroître.

Cette maladie a pour cause fondamentale la division de l'Europe en États souverains. Les problèmes politiques, militaires, économiques et sociaux ont, en effet, pris chaque jour davantage des dimensions telles qu'ils ne peuvent plus trouver de solution à l'échelle nationale. Ils exigent l'unification de peuples voisins, semblables et liés par un même destin. Mais le principe de la souveraineté absolue des États nationaux a empêché toute coopération sérieuse. Il a engendré des rivalités profondes, des conflits, des tentatives violentes d'oppression. De 1914 à 1951, deux guerres d'une durée totale de dix ans ont bouleversé le monde, provoquant au cours de l'après-guerre de troubles aventures totalitaires et de nouveaux préparatifs d'agression.

Si l'unification de l'Europe toute entière reste un idéal valable, elle n'est pas immédiatement réalisable dans les circonstances actuelles. En revanche, pour les peuples de l'Europe demeurés libres, l'unification n'est plus un problème à résoudre dans un avenir plus ou moins lointain. C'est une question de vie ou de mort. C'est le choix entre la liberté ou l'esclavage. L'urgence du choix est extrême.

L'Europe, la guerre finie, était économiquement épuisée, désarmée, agitée de violents conflits sociaux, et toujours morcelée par d'absurdes frontières nationales, déjà responsables autrefois de sa ruine. Dans ces circonstances la liberté et l'indépendance des peuples devaient sans tarder subir un nouvel assaut.

## II. — L'U.R.S.S. FACE A L'EUROPE

Au rêve impérial d'Hitler, a fait suite, sans aucune solution de continuité, le rêve impérial de Staline.

La ligne de démarcation entre le territoire européen occupé par les armées soviétiques et l'Europe occidentale est devenue une barrière infranchissable interdisant toutes relations avec les peuples placés au-delà du rideau de fer. A la suite des armées rouges, venues en libératrices, sont apparues la police secrète et la 5<sup>e</sup> colonne communistes. Elles se sont emparé de l'appareil de l'État et ont instauré, sous le nom de « démocraties populaires », des régimes de terreur policière, en tous points semblables à celui qui règne en Russie. Tous les pays de la zone d'influence soviétique ont été transformés en satellites de la Russie, soumis complètement aux idées totalitaires, et employés pour satisfaire aux besoins militaires et économiques du Kremlin. Avec une férocité que ne tempérerait nul respect de la personne humaine, toute tentative de résistance à l'asservissement fut réprimée.

Mais les ambitions de l'Empire communiste s'étendent bien au-delà de ses frontières actuelles. Cette religion totalitaire vise à l'hégémonie mondiale. Si elle consacre une particulière attention à l'Europe occidentale c'est pour les trois raisons suivantes.

EN PREMIER LIEU : le communisme trouve des adeptes et peut aspirer à établir sa domination dans tous les pays qui ne réussissent pas à résoudre le problème de la justice et du progrès social et qui, pour cette raison, sont déchirés par d'âpres luttes entre classes pauvres et classes riches. C'est alors que s'affaiblit la solidarité civique, seule assise solide des régimes démocratiques, et que la voie est ouverte aux aventures totalitaires. Dans quelques-uns des principaux pays d'Europe occidentale existent déjà ces facteurs de dépression et de désagrégation.

EN DEUXIÈME LIEU : le complexe industriel de l'Europe continentale de l'Ouest est, après celui de l'Amérique, le plus important du monde. Si la Russie réussissait à le conquérir, son infériorité industrielle au regard des États-Unis serait comblée. D'autre part, l'Angleterre serait très difficilement défendable, si le continent devait tomber entre les mains des Russes.

EN TROISIÈME LIEU : si l'Europe occidentale pouvait mettre de l'ordre dans ses affaires et devenir non plus une charge pour les États-Unis comme elle l'est aujourd'hui, mais une alliée efficace, la force et le prestige du monde démocratique constitueraient non seulement un obstacle insurmontable à toute agression ultérieure du communisme, mais

encore un centre d'attraction pour tous les peuples aujourd'hui soumis à la tyrannie communiste. C'est pourquoi l'intérêt de l'U.R.S.S. est de maintenir la discorde et le désordre en Europe.

Ces motifs expliquent la politique soviétique. Dans les pays où le communisme compte de nombreux fidèles, comme en France et en Italie, le Kremlin maintient des partis extrêmement coûteux, chargés de pratiquer une obstruction politique et sociale systématique. Dans les autres pays, il maintient de petits groupes de fidèles qui se transforment en centres d'espionnage et de sabotage. Au cours d'une guerre longue et sanglante, il a tenté la conquête de la Grèce. Il a fait le siège de Berlin, obligeant pendant un an les alliés à ravitailler la ville par un pont aérien, pour mesurer le degré d'intérêt que l'Amérique portait à l'Europe. Il a provoqué la guerre en Corée, pour détourner l'attention des U.S.A. de l'Europe. Il a suscité le nationalisme allemand pour maintenir la discorde entre les pays européens. Il a tenté d'amener les États occidentaux et l'Amérique à un nouveau Munich en proposant la neutralité de l'Allemagne, ce qui aurait eu pour double conséquence de détacher l'Allemagne de l'Occident et d'en faire un nouveau champ d'application des méthodes de la « démocratie progressiste ». Enfin, il maintient contre l'Europe occidentale un déploiement militaire massif, prêt à l'agression si les circonstances s'y prêtaient et, de toute façon, destiné à tenir les Européens sous l'empire d'une crainte permanente.

Le communisme garde, en somme, pointées contre l'Europe occidentale toutes les armes dont il dispose et épie avec attention toutes les occasions favorables de les employer.

Les pays démocratiques de l'Europe occidentale n'étaient pas, depuis la fin de la guerre et jusqu'à ce jour, plus capables de résister à l'expansion soviétique que ne le furent les pays d'Orient. S'ils n'ont pas subi le même sort, c'est notamment parce que, face à la Russie, s'élève la puissance des États-Unis.

## III. — LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE FACE A L'EUROPE

Malgré les tendances isolationnistes parfois perceptibles dans l'opinion publique américaine, les États-Unis ne peuvent permettre que l'Europe occidentale, avec son énorme potentiel démographique et économique, tombe sous le contrôle de la puissance militaire soviétique, de la même façon que dans le passé ils ne pouvaient permettre qu'elle tombât aux mains du militarisme allemand.

Telle est la raison principale de la présence des États-Unis en Europe et de leur volonté de s'opposer, au prix de lourds sacrifices, à tout essai de soviétisation.

#### AIDE A LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE.

L'amour de la liberté, de la démocratie et le sentiment anticolonialiste qui animent la république américaine expliquent que dans son intervention en Europe elle n'ait pas appliqué des méthodes analogues aux méthodes soviétiques et qu'elle se soit refusée à transformer le continent en un ensemble de pays satellites.

Depuis qu'en 1947 est apparue clairement l'impossibilité d'arriver à un accord avec l'U.R.S.S. sur le destin de l'Europe, les États-Unis ont accompli un puissant effort tout d'abord économique, puis militaire, pour aider et protéger l'Europe démocratique. Ils ont admis l'idée qu'une Europe démocratique forte et prospère constitue un élément de sécurité non seulement pour l'Europe, mais encore pour l'Amérique, toutes deux étant solidaires contre tout danger totalitaire.

Pour permettre aux peuples libres de retrouver cette vigueur qui, seule, donne la volonté et le goût de défendre son indépendance, les États-Unis ont tout d'abord créé l'E.R.P. Cet organisme, pour sauver les populations de l'Europe de la faim, reconstruire les villes sinistrées, rééquiper l'industrie et l'agriculture, a importé 11 milliards 314 millions 700 mille dollars de marchandises dont 76 % ont été distribués sous forme de don.

Devant la menace d'une nouvelle guerre, les États-Unis se sont engagés par le Pacte Atlantique à défendre l'Europe contre toute agression; ils ont décidé d'apporter l'aide nécessaire au réarmement européen; ils ont augmenté le nombre des unités militaires stationnées en Europe.

#### DANGERS D'UNE FAILLITE DE LA POLITIQUE D'AIDE.

Cette politique généreuse et audacieuse a de fortes chances de succès et peut sauver l'Europe et le monde de la barbarie à la seule condition que l'Europe sache profiter de l'aide qu'elle reçoit. Si l'Europe ne faisait aucun effort, si elle continuait à dépendre pour un temps indéterminé de l'aide et de la protection des États-Unis, ceux-ci, sous l'empire de leur opinion déçue, seraient obligés de modifier profondément leur politique européenne.

Pour éviter la défection toujours possible de l'Europe et pour la défendre, l'Amérique serait obligée d'accroître toujours davantage son contrôle militaire et économique sur nos pays. Tout le poids et toute la responsabilité de la défense de l'Europe retomberaient sur les épaules de l'Amérique. L'équilibre politique et social actuel des États-Unis se modifierait sans doute radicalement en faveur des autorités militaires, au détriment des autorités civiles. La volonté de puissance se substituerait aux traditions de liberté. Les États européens se transformeraient en satellites d'un empire américain. Les institutions

démocratiques disparaîtraient rapidement en Europe et connaîtraient une crise grave même en Amérique.

Les perspectives d'un tel avenir épouvantent non seulement les Européens, mais encore les Américains justement orgueilleux de leur vie libre et pacifique. Certains d'entre eux, voyant que la politique d'aide à l'Europe ne produit pas les fruits espérés et craignant les effets d'un effort militaire permanent de leur pays, désirent que celui-ci dénonce les engagements qu'il avait souscrits et reprenne une politique isolationniste. D'autres, sachant que l'Amérique est aujourd'hui plus forte que l'U.R.S.S. mais craignant de voir ce rapport des forces se modifier, sont tentés par l'idée d'une guerre préventive.

Toutefois, les hommes politiques responsables de la république américaine sont conscients des conséquences désastreuses d'un retour à l'isolationnisme aussi bien que du déchaînement d'une troisième guerre mondiale. Ils continuent à soutenir la nécessité d'aider l'Europe démocratique afin d'avoir enfin, en elle, une alliée forte et sûre, capable de contenir l'impérialisme soviétique en sauvegardant la paix.

#### AIDER LES ÉTATS EUROPÉENS OU AIDER L'EUROPE.

De l'avis même des Américains, la faiblesse de l'Europe réside bien plus dans l'anachronisme des nationalismes politiques et économiques qui paralysent toute coopération effective, que dans les destructions dues à la guerre.

Déjà, le Général Marshall, en présentant le plan qui porte son nom, a souligné la nécessité de réaliser l'unification de l'Europe et les dirigeants de l'E.C.A. ont insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de s'engager résolument sur la voie de l'unification européenne.

Récemment encore, l'opinion prévalait aux États-Unis que le problème de l'unité de l'Europe concernait seuls les Européens. Aussi longtemps que ceux-ci manifestaient l'intention de ne pas vouloir la réaliser, l'Amérique était convaincue qu'elle devait accepter comme une donnée de fait non modifiable la souveraineté de chacun des États. C'était une opinion très répandue de croire que les différents États de l'Europe seraient remis sur pied grâce à l'aide américaine et qu'ils pourraient ainsi, un jour, coopérer de façon efficace à la défense commune.

Cette illusion n'a pas résisté à l'épreuve des faits. Les économies européennes ont continué à avoir besoin de l'aide américaine; l'effort militaire est demeuré inadapté aux exigences les plus élémentaires de la défense et les nombreux comités européens n'ont pas réussi à créer une véritable collaboration.

## AVERTISSEMENT DU GÉNÉRAL EISENHOWER.

Le Commandant suprême des forces armées de la NATO (North Atlantic Treaty Organisation) à qui a été confiée la lourde mission de donner un contenu réel à l'alliance entre l'Amérique et l'Europe et d'organiser leur défense, a saisi plus clairement qu'aucun autre homme d'État américain ou européen, ce qu'il y avait d'illusoire dans la tentative de sauver l'Europe sans l'unifier d'une façon effective.

Le 3 juillet 1951, dans un discours prononcé à Londres, le Général Eisenhower s'est exprimé en ces termes :

« .....  
« Les nations membres de l'Organisation du Pacte Atlantique n'ont aucune raison d'envisager avec crainte l'avenir ou la menace communiste, si nous sommes vigilants, réalistes et résolus. Notre communauté dispose d'un potentiel qui dépasse de loin celui des sinistres forces que représentent les millions d'esclaves des camps de concentrations. Mais pour arriver à la sérénité et à la confiance que notre potentiel peut nous donner, il faut que nous poussions à l'extrême la mobilisation de nos forces morales et intellectuelles ; il faut aussi que nous mettions au point sans délai les moyens matériels susceptibles d'assurer la sécurité de nos amis du continent et celle de tout le monde libre.

« Telle est la gageure de notre temps, celle qui doit avant tout préoccuper nos pensées, influencer nos travaux, provoquer nos sacrifices. La main de l'agresseur ne sera arrêtée que par la force et par la force seule.

« Bien que la sécurité de chacun de nous soit liée à la sécurité de tous, il n'est pas douteux que nos amis européens sont exposés à la menace la plus immédiate. La moitié du continent est déjà transformée en un bloc monolithique totalitaire ; les visages hallucinés qui apparaissent au banc des accusés dans les tribunaux de purge politique sont la preuve manifeste de ce que représente la domination communiste. Il est absolument indispensable que nous développions au maximum la force de l'Europe libre. Nos propres intérêts l'exigent.

« Dire que l'unité entre alliés est la première condition requise lorsqu'on réclame d'une alliance la plus grande efficacité possible, c'est évidemment exprimer un truisme. A défaut d'unité, l'effort est moins puissant, le résultat moins décisif. Ce fait s'applique particulièrement à l'Europe. On n'insistera jamais trop sur les avantages que représenterait pour NATO une réelle unité des nations libres d'Europe dans les années de troubles et de tension internationale que nous traversons.

« Malheureusement, dans cette région d'importance vitale, l'Histoire, les traditions, les langues, les préjugés font obstacle à toute intégration. Tous les progrès sont entravés par un réseau de barrières douanières, accru par des accords bilatéraux,

« des cartels multilatéraux, des pénuries locales et des monstrosités économiques. Quelle tragédie que le destin de ces hommes libres mis en face du spectre d'un asservissement politique total, et qui sont paralysés par les liens artificiels qu'ils se sont forgés eux-mêmes et qu'eux seuls peuvent dénouer ! Voilà une tâche digne des hommes d'État les plus avisés, des meilleurs économistes, des diplomates les plus brillants.  
« .....

« Certes, les difficultés d'intégrer l'Europe doivent sembler insurmontables à tous ceux qui ne vivent qu'en fonction de la tradition. Mais il n'en reste pas moins vrai que la majorité des Européens désire sincèrement la paix, la liberté et la possibilité de léguer à ses enfants les riches terres et la culture de l'Europe occidentale. Ces hommes méritent pour le moins d'avoir une chance de travailler ensemble au but commun, et d'être délivrés des servitudes ruineuses qui les accablent à l'heure actuelle.

« L'Europe n'atteindra pas la position dominante à laquelle lui donnent droit le talent, la compétence et l'intelligence des nations qui la composent aussi longtemps que son territoire restera morcelé. Tous ces pays couvent leurs intérêts particuliers au lieu de favoriser l'intérêt commun. Dans chaque transaction, ils accumulent intermédiaires, tarifs, taxes et frais généraux. La division efficace du travail et la répartition des ressources disponibles, de même que le bon fonctionnement des échanges sont complètement entravés. Dans le domaine politique, les barrières ne servent qu'à créer la méfiance et à provoquer le doute. Elles servent les situations acquises au détriment de l'intérêt des populations et constituent un obstacle à toute action honnêtement concertée qui vise au bien exclusif de l'Europe tout entière.

« Certes, je ne veux pas dire qu'en tant que Commandant Suprême, je n'ai pas trouvé auprès des gouvernements d'Europe occidentale une volonté de coopération totale. Des montagnes d'Italie aux fiords de Norvège, de la Normandie jusqu'au Rideau de Fer, je n'ai cessé de rendre hommage de tout cœur à l'esprit de leurs armées, tant aux soldats qu'aux officiers. Au sein des milieux politiques les plus divers, j'ai trouvé des hommes anxieux d'assurer le succès de leur programme actuel de défense. Je ne doute aucunement que NATO ne surmonte les obstacles considérables que lui opposent les conditions politiques de l'Europe actuelle. Et pourtant, il est clair qu'en raison du handicap que représente le morcellement dont je viens de parler, même le plus petit effort en vue de la défense doit soumettre les possibilités de l'Europe à une rude épreuve. Si nous ignorons ce danger, c'est à nos risques et périls, puisque les effets d'une faillite économique seraient désastreux, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel. On ne pourra jamais s'appuyer entièrement sur des hommes à qui une vie matérielle

» décente est refusée dans le présent et qui ne peuvent espérer  
» un avenir meilleur.

» Au contraire, si l'Europe s'unifiait, elle pourrait créer une  
» sécurité réelle et poursuivre en même temps sa marche ascendante  
» vers l'amélioration humaine, qui a depuis toujours caractérisé la  
» civilisation occidentale. Une fois leur production mise en  
» commun, les fermes et les usines de France et de Belgique, les  
» fonderies d'Allemagne, les grasses terres de culture de Hollande  
» et du Danemark, la main-d'œuvre qualifiée d'Italie feront des  
» miracles pour le bien commun. C'est dans une telle unité que  
» réside la sécurité future de ces nations. Cette unité signifierait  
» rapidement leur indépendance vis-à-vis de l'aide américaine et  
» de celle d'autres pays atlantiques. Les ressources financières et  
» minières, les usines de notre continent ne sont pas inépuisables.  
» Un maximum de coopération doit alléger cette dépendance. La  
» mise sur pied d'une fédération européenne efficace aiderait consi-  
» dérablement à susciter la confiance de tous les peuples à travers  
» le monde, dans le fait que l'Europe participe pleinement à  
» l'effort commun.

» Placé face à ce problème, tout soldat est tenté de déclarer  
» qu'on ne peut l'aborder par des voies détournées, mais qu'il faut  
» l'attaquer de front, faire un assaut décisif et employer tous les  
» moyens disponibles.

» En soi, le projet d'unification européenne se heurte aux  
» dangers de temporisation multiples, de demi-mesures et d'étapes  
» prudentes. Tout en admettant la multiplicité et la force des  
» obstacles issus de la tradition, il faut aussi tenir compte du plus  
» important des facteurs, ici comme dans toutes les entreprises  
» humaines, celui qui réside dans l'esprit des individus eux-  
» mêmes. Adopter une attitude négative c'est toujours se mettre  
» du bon côté, puisque c'est accepter que rien ne se passe. La  
» négation équivaut à se complaire dans la léthargie, à envisager,  
» je dirais presque avec satisfaction, toutes les difficultés qu'offre  
» n'importe quelle autre ligne de conduite. Et pourtant ces  
» difficultés sont souvent purement imaginaires.

» Elles sont souvent aussi tellement légères qu'elles s'éva-  
» nouissent au moindre indice de succès. Quant aux obstacles  
» de réelle importance, il y a toujours moyen de les surmonter  
» quand il le faut. Or, lequel de ces obstacles peut-il en vérité,  
» être mis en regard de la paix, de la sécurité et de la prospérité  
» des peuples de l'Europe ?

» Quant à nous, quelle aide pouvons-nous apporter ?  
» Nous, peuples du Commonwealth britannique et des États-Unis,  
» jouissons des bienfaits de l'unité chez nous. Si nous pouvions  
» aider moralement et matériellement les nations libres d'Europe  
» à atteindre un degré équivalent d'intégration, nous augmen-  
» terions la puissance de nos amis, nous améliorerions notre

» propre économie, et simplifierions considérablement le méca-  
» nisme compliqué de défense mutuelle du NATO.

» Une Europe stable, saine, confiante serait le plus sûr  
» garant de la réalisation des buts du Pacte Atlantique ».

.....  
Ces déclarations du Général Eisenhower n'étaient pas  
un discours de circonstances. Quelques semaines après ce  
discours, il revenait sur l'argument devant un Comité du  
Congrès Américain en affirmant :

« J'ai le grand espoir que beaucoup de nos problèmes  
» disparaîtraient si la superficie tout entière de l'Europe occi-  
» dentale constituait une seule union fédérale. J'en suis à ce point  
» convaincu que je ne crois pas qu'une sécurité véritable puisse  
» être ressentie aux États-Unis, dans l'Empire britannique et  
» dans les autres nations du monde avant que cette union soit  
» réalisée ».

En s'exprimant de la sorte, le Général américain se  
tournait vers ses concitoyens auxquels il montrait la nécessité  
d'appuyer avec énergie la politique d'unification fédérale de  
l'Europe. Il se tournait vers les Anglais dont il connaissait  
la méfiance devant une éventuelle entrée de leur pays dans  
la Fédération continentale ; prenant acte de cette attitude,  
il invitait les peuples du Commonwealth à aider les nations  
libres de l'Europe à s'unir.

Mais, par-dessus tout, il entendait s'adresser aux Euro-  
péens du continent ; montrant l'absurdité de leur situation et en  
même temps, l'unique objectif qui fût digne d'être poursuivi.

#### IV. — L'EUROPE DÉMOCRATIQUE FACE A ELLE-MÊME

Après quatre années d'aide américaine, en grande  
partie gratuite, l'Europe occidentale se trouve encore dans la  
situation d'un malade grave que seules soutiennent de conti-  
nuelles inhalations d'oxygène, mais qui cependant ne présente  
aucun symptôme de guérison prochaine.

L'exemple de la Grande-Bretagne peut sembler une  
exception. Malgré les difficultés économiques qu'elle tente de  
surmonter avec courage elle représente une force réelle dans  
le cadre du Pacte atlantique. Elle peut marcher en égal aux  
côtés de l'Amérique, sûre que son apport à l'alliance est de  
poids et sa voix écoutée.

Toutefois, la guérison de l'Angleterre n'est pas celle de  
l'Europe. La situation politique, économique et sociale de  
l'ensemble des pays démocratiques de l'Europe continentale,  
c'est-à-dire des pays le plus immédiatement menacés est bien  
différente de celle de l'Angleterre. Le morcellement de

l'Europe en États souverains a rendu impossible, malgré l'aide américaine, la solution du problème de leur sécurité intérieure et extérieure. Pour se rendre compte de la gravité de cette situation, il suffit de passer en revue les problèmes urgents restés sans solution.

#### **CARACTÈRE RÉGRESSIF DES ÉCONOMIES EUROPÉENNES.**

Grâce à l'assistance de l'E.R.P., les divers pays du continent européen sont sortis de l'état de paralysie dans lequel ils étaient tombés à la fin de la guerre. Ils ont pu remettre en mouvement le mécanisme de leur économie. Mais chaque pays a conservé sa propre armée et sa propre politique de commerce extérieur; malgré les efforts et les résultats de l'O.E.C.E. et de l'Union Européenne des Payements, toute tentative de collaboration efficace et d'intégration économique réelle a été vouée à l'échec.

Chaque pays a pratiquement reconstruit son système économique national d'avant guerre, plutôt que de contribuer à établir un système économique européen nouveau. Les marchés sont des marchés nationaux, donc restreints. Chaque pays a continué à produire par lui-même et pour lui-même, à des prix de revient plus élevés les marchandises qu'il aurait été plus sage d'acquérir à l'extérieur et n'a pu appliquer ses efforts à la fabrication de produits facilement exportables. La division du travail et la production de masse, secrets de la haute productivité, ont été empêchées par des barrières douanières et le niveau de vie des populations est demeuré par conséquent très bas.

A l'intérieur des marchés nationaux, les intérêts coalisés et les groupes monopolistiques étant soustraits à toute concurrence étrangère ont maintenu et renforcé leurs positions privilégiées et contribuent ainsi à l'appauvrissement et à la désorganisation de leur propre système économique.

Aussi longtemps que le protectionnisme économique, conséquence des frontières politiques, subsistera en Europe, il ne sera pas possible de sortir de la dépression et d'élever de façon substantielle le niveau de vie des populations les plus pauvres.

La basse productivité et les antagonismes sociaux continueront à empêcher que soit accordé à l'organisation de la défense, le volume de ressources nécessaire pour faire face au péril qui menace l'Europe.

#### **FAIBLESSE DE L'APPAREIL DES ÉTATS EUROPÉENS.**

L'appareil des États dont les gouvernements démocratiques d'Europe continentale disposent pour administrer leur pays, a été profondément bouleversé par les vicissitudes de la guerre. Ils sont inefficaces et jouissent rarement du respect des citoyens. Avec de pareils instruments, les gouvernements ne

réussissent pas à imposer avec assez d'équité et d'énergie, les restrictions nécessaires à la mise en œuvre du réarmement. L'unique moyen dont ils disposent pratiquement pour opérer les déplacements nécessaires de richesses, est l'inflation qui aggrave toujours le processus de désagrégation sociale.

Les gouvernements européens sont, pour cette raison, contraints de se limiter à des demi-mesures économiques et fiscales qui ne répondent de façon satisfaisante aux exigences ni de la justice sociale, ni de la défense militaire. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'autorité déjà restreinte dont ils jouissent aux yeux des citoyens tend encore à diminuer.

#### **MANQUE DE CONFIANCE DES CITOYENS EN LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE DE LEUR PAYS.**

A l'incapacité, pour des économies malades et pour des gouvernements faibles, de faire un réel effort militaire, il faut ajouter le sentiment fort répandu que la défense des territoires nationaux n'est plus possible si elle reste confiée aux petites armées des États nationaux. Tous les peuples du continent qui ont participé à la seconde guerre mondiale — des Français aux Allemands, des Italiens aux Hollandais — ont assisté à l'écrasement total de leur pays. Qui peut croire que sa propre armée pourra demain tenir tête à une attaque encore plus puissante que celle du passé, quand les États sont encore plus faibles aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors ?

C'est ainsi que se répandent dans l'opinion publique la résignation et l'inertie en face du danger.

#### **LE CAS DE L'ALLEMAGNE.**

Malgré l'évidente nécessité d'unir toutes les forces contre une menace d'agression, la permanence du morcellement de l'Europe alimente les méfiances réciproques et empêche tout accord. Ceci apparaît d'une façon particulièrement sensible si l'on envisage la situation de l'Allemagne.

La défense de l'Europe n'est pas concevable sans la participation des ressources humaines et matérielles de l'Allemagne. Cependant, la renaissance de l'armée nationale allemande, seul moyen de faire participer l'Allemagne à la défense de l'Europe tant que l'on maintient la souveraineté des États, provoque la méfiance de tous les États européens et l'inquiétude de l'Allemagne elle-même.

L'Allemagne étant, en effet, le pays le plus exposé à une agression provenant de l'Est, le jour où l'État allemand commencerait à avoir sa propre armée nationale, il se trouverait inévitablement dans la situation de devoir choisir entre



deux routes également dangereuses : ou bien faire un accord avec l'U.R.S.S. pour la tranquilliser, en rompant avec les démocraties occidentales, ou bien s'armer jusqu'aux dents en rendant une influence prépondérante aux généraux qui étoufferaient une fois encore la démocratie naissante.

Dans l'un et l'autre cas, il est hors de doute qu'à partir du moment où existerait de nouveau une armée nationale allemande, la solidarité des peuples démocratiques du Continent recevrait un coup mortel. La route serait ouverte aux rivalités les plus graves.

L'impossibilité pour l'Europe démocratique d'accepter aussi bien une Allemagne désarmée qu'une Allemagne armée, est peut-être, parmi toutes les contradictions existant aujourd'hui en Europe, celle qui exprime de la façon la plus évidente l'absurdité qu'il y a à maintenir le système des souverainetés absolues.

#### MALENTENDUS AVEC L'AMÉRIQUE.

Le morcellement de l'Europe empêche que s'établisse un accord véritable et loyal entre les États européens et l'Amérique. Il est fréquent en Europe de se déclarer solidaire des États-Unis et de chanter leurs louanges : en effet, la nécessité de l'aide américaine est toujours ressentie avec acuité et, comme il arrive en pareil cas, la louange s'unit à un sourd ressentiment envers le protecteur.

Les États Européens sont trop faibles pour que leur voix pèse dans l'orientation de la politique atlantique. Ils ont constamment le sentiment pénible et humiliant d'être engagés dans des actions dont ils n'ont pas été les promoteurs.

Les États-Majors des armées nationales continuent à raisonner en termes de défense nationale et craignent de se lier à une stratégie atlantique qui risquerait de sacrifier leur pays.

Le Conseil Atlantique a demandé aux États européens de contribuer à la défense commune en renonçant à avoir chacun une force armée composée de toutes les armes, et en acceptant, chacun, de spécialiser leur force dans une arme déterminée de façon à rendre plus efficace l'ensemble des forces atlantiques. Mais les États européens, tout en déclarant accepter ce principe des forces « balancées », sont en réalité profondément hostiles à spécialiser leurs forces armées car elles deviendraient ainsi inutilisables pour appuyer une politique étrangère nationale.

En conséquence, tout en sachant qu'ils jouent un jeu très dangereux, les États européens continuent à promettre

sans tenir. Les nombreux comités du Pacte multiplient leurs séances et leurs programmes sans parvenir à des résolutions efficaces par suite de la résistance passive des États européens.

Au lieu d'être un instrument de concorde et d'amitié le Pacte Atlantique risque ainsi de devenir une source intarissable de méfiance et de rancune entre Américains et Européens.

#### DÉCOMPOSITION MORALE DE L'EUROPE.

La description que nous venons de faire explique sans difficulté comment, dans tous les pays de l'Europe Continentale, le nombre va toujours croissant de ceux qui perdent toute confiance dans l'avenir de leur patrie et des institutions libres. A la décomposition des institutions politiques, des systèmes économiques et des forces militaires, vient s'ajouter la décomposition de la conscience civique, qui revêt plusieurs formes.

LE NEUTRALISME. — La première manifestation de cette décomposition est le « neutralisme ». Les neutralistes désapprouvent plus ou moins ouvertement l'alliance que les États européens ont signé avec l'Amérique, et souhaitent que ceux-ci se délient dans toute la mesure du possible des engagements souscrits. Selon eux, les États européens doivent conserver impartialement de bons rapports avec les deux colosses sans prendre part à leurs antagonismes. Si l'U.R.S.S. et les États-Unis devaient en arriver à un conflit armé les États européens devraient demeurer spectateurs.

Le neutralisme est à réprover moralement parce que le contraste entre les États-Unis et l'U.R.S.S. est aujourd'hui, essentiellement, le contraste entre la liberté et l'esclavage. Devant cette alternative, aucun pays ne peut rester neutre.

Mais même si l'on veut faire abstraction de ces motifs le neutralisme est une absurdité en soi parce que les pays de l'Europe occidentale sont justement l'objet principal du conflit et que, pour eux, se déclarer neutres ne changerait pas la menace qui pèse sur eux ; la neutralité de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark n'a pas sauvé ces pays, naguère, des agressions de Guillaume II et de Hitler.

Si l'on analyse plus avant la psychologie des neutralistes, on découvre que ceux-ci n'ont en fait aucun espoir de demeurer hors du conflit. Écrasés par la certitude que, quoi qu'il arrive, leur pays n'est pas défendable, ils désespèrent. Dès lors tout engagement et tout sacrifice en vue d'un objectif inaccessible sont vains. Mieux vaut, dans ces conditions, se résigner et se préparer à accueillir le conquérant éventuel qui, dans ce cas, risque d'être plus clément.

**LE COMMUNISME OU « SATELLITISME » SOVIÉTIQUE.** — Nombreux sont ceux qui en sont venus à souhaiter l'asservissement à l'empire communiste : cette sombre religion les fascine, qui promet à tous l'égalité absolue devant le despote omnipotent, ce despote qui distribue les rôles et dispose de la vie et de la mort de chacun.

Où il y a bien-être, sécurité et volonté réelle de réaliser une plus grande justice sociale, le communisme ne peut prospérer. Mais dans un climat de décomposition sociale et d'impuissance politique, comme celui de l'Europe, le mythe du Kremlin attire aussi bien les hommes qui ont perdu tout sentiment de sécurité et cherchent désespérément un chef qui les sauve, que les hommes qui, attirés par le spectacle de la servilité des masses, rêvent d'exercer, ne fut-ce qu'indirectement, un pouvoir absolu sur leurs semblables.

**LE NÉOFASCISME.** — C'est le nationalisme effréné qui a mené l'Europe à sa ruine. Cependant, les États nationaux continuent d'être souverains, les États démocratiques ne parviennent pas à mettre de l'ordre dans leurs affaires. Aussi renaît partout le désir de mettre fin à toutes les luttes politiques et sociales en soumettant, une fois de plus, le peuple à une idole : la nation. On espère ainsi rendre un peu de vigueur aux misérables États européens. Le néofascisme est anti-américain par rancœur, et anti-russe par peur. Il est étranger et hostile aussi bien à la liberté qu'à l'égalité totalitaire. C'est le spectre du passé qui vient exiger que son pays, sous la contrainte policière, montre assez de discipline intérieure pour mener le triste jeu de se vendre au plus offrant.

**LE « SATELLITISME » AMÉRICAIN.** — Certains souhaitent voir l'Amérique passer de la politique d'aide à l'Europe à celle de domination sur l'Europe. Ils se proclament à très haute voix les amis de l'Amérique, mais en réalité, ils désirent secrètement en devenir les serviteurs. Cela correspondrait à la décomposition des régimes de liberté, tant en Europe qu'en Amérique. S'ils réclament la constitution d'un empire américain et la transformation de leur propre pays en satellite de cet empire, c'est qu'ils sont disposés à renoncer à la liberté pour avoir un protecteur puissant, riche de surcroît, afin qu'il leur dispense dons et faveurs. Les fidèles du satellitisme américain sont nombreux, surtout parmi ceux qui jouissent dans leur pays d'une position privilégiée et qui espèrent conserver ces privilèges tant politiques qu'économiques, en compensation de l'appui qu'ils donneraient au nouvel Empire. S'ils ne se manifestent pas ouvertement en paroles, c'est parce qu'ils savent que les Américains en très grande majorité éprouvent une grande répulsion

devant une pareille perspective. Il est cependant caractéristique du degré de décadence de l'Europe de trouver de nombreux Européens prêts à accepter cette politique alors que rares sont les Américains disposés à la pratiquer.

Les structures démocratiques subsistent sur le continent européen, mais le morcellement de l'Europe en États souverains empêche toute gestion audacieuse. Les quatre tendances indiquées ci-dessus corrompent progressivement les démocraties et en provoqueront l'écroulement final. C'est là, en fait, ce qu'attend le Kremlin, dont la puissance et les aspirations se fondent sur la décomposition du monde libre.

## V. — LA VOIE DU SALUT : LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE

L'appel du Général Eisenhower vient appuyer la requête fort ancienne des fédéralistes de tous les pays d'Europe. Pour arrêter la décadence de l'Europe, il faut que celle-ci abandonne définitivement le système des États souverains. Il faut que ses peuples s'unissent en une Fédération.

La Fédération Européenne doit être la maison commune prête à accueillir dès demain les pays qui choisiront la liberté. Mais elle doit se constituer dès aujourd'hui entre les peuples qui sont encore libres. Et, puisque certains d'entre eux, comme la Grande-Bretagne et les pays Scandinaves, hésitent encore devant la perspective de la Fédération et attendent pour voir les autres à l'œuvre, il convient que ceux-ci commencent. Ils sont en effet le plus gravement atteints par la dissolution de l'ancien régime et le plus directement menacés par le péril totalitaire.

C'est à la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg de s'unir en une fédération continentale, première pierre de la fondation des États-Unis d'Europe. C'est bien la voie qui était ouverte par la déclaration des "Trois" à Washington le 14 Septembre 1951.

### POTENTIEL ÉCONOMIQUE EUROPÉEN.

Conscients de leur faiblesse et souhaitant une aide extérieure, ces six pays sont incapables de se défendre. Mais cet état est dû seulement à leur morcellement.

Leur capacité de production totale, bien que déprimée et entravée par les frontières actuelles, se trouve aujourd'hui déjà à mi-chemin de celle des États-Unis et de celle de l'U.R.S.S. Pour s'en convaincre, il suffit d'avoir présents à l'esprit les chiffres suivants :

PRODUCTION ANNUELLE 1950		FRANCE ALLEMAGNE ITALIE BENELUX	U. S. A.	U. R. S. S.
CHARBON ...	En millions de tonnes	217.283	504.756	268.300
	% Production mondiale	14 %	33 %	17 %
ACIER.....	En millions de tonnes	31.716	87.720	27.300
	% Production mondiale	17 %	47 %	15 %
ÉLEC- TRICITÉ..	En millions de KWH	115.188	328.992	90.000
	% Production mondiale	12 %	35 %	10 %
VÉHICULES A MOTEUR.	Par millier d'unités	687	8.003	500
	% Production mondiale	7 %	76 %	5 %

#### CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIFICATION.

Il est facile d'imaginer combien ces chiffres monteraient le jour où ces six pays, après avoir abattu les barrières entre lesquelles ils étouffent, constitueraient un marché unique avec une seule monnaie, une division rationnelle du travail et par conséquent une capacité de production jusqu'ici inconnue des Européens. La prospérité américaine n'est pas due à des dons exceptionnels de la nature, mais à l'importance du marché, qui a stimulé au maximum la volonté de production des Américains.

Il n'y a pas d'obstacle naturel qui empêche d'arriver à un degré de productivité analogue, ce sont des obstacles politiques que les hommes ont créés et que les hommes peuvent écartier. En comparant quelques-unes des données relatives au niveau de vie des États-Unis et de quelques pays de l'Europe Occidentale, l'on saisit l'avantage, pour les travailleurs, d'appartenir à un grand système d'économie unifiée, plutôt qu'à des systèmes économiques nationaux non intégrés.

#### TEMPS DE TRAVAIL NÉCESSAIRE A L'OUVRIER INDUSTRIEL MOYEN POUR ACQUÉRIR: (2<sup>me</sup> trimestre 1950)

	PAIN 1 kg	VIANDE 1 kg	COMPLET D'HOMME EN LAINE
U.S.A .....	0 H. 13'	1 H. 29'	33 H. 13'
FRANCE .....	0 H. 19'	4 H. 58'	86 H. 44'
ALLEMAGNE .....	0 H. 26'	6 H. 23'	90 H. 19'
ITALIE .....	0 H. 49'	10 H. 25'	208 H. 20'

Le bien-être qui nécessairement suivra l'unification économique de l'Europe ne produira pas seulement une stabilité et une amélioration absolue du niveau de vie des peuples européens, mais encore facilitera les réformes sociales, tendant à élever le niveau de vie relatif des classes les plus pauvres.

#### CONSÉQUENCES MILITAIRES DE L'UNIFICATION.

Avec un potentiel économique qui, aujourd'hui déjà est celui d'une puissance mondiale, que l'unification développera, les six pays fédérés auraient une population de 155 millions d'habitants c'est-à-dire inférieure de peu aux 203 millions d'habitants de l'U.R.S.S. et légèrement supérieure aux 150 millions des États-Unis. La Fédération continentale européenne pourrait disposer de forces armées telles qu'elles libèrent les Européens de leur complexe d'infériorité. Les gouvernants soviétiques ne seraient plus exposés à la tentation d'une facile promenade militaire jusqu'à l'Atlantique et à la Méditerranée ; les gouvernants américains ne seraient plus soumis à la pression d'une opinion publique exacerbée par l'instabilité de l'équilibre international et le sentiment de l'inutilité des charges fiscales qu'elle supporte. L'existence des forces armées de la Fédération européenne constituerait un élément de plus grande stabilité et, par cela même, un facteur de paix dans le monde.

#### CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES DE L'UNIFICATION.

Tout d'abord l'unification fédérale de l'Europe mettra fin aux méfiances réciproques des peuples fédérés, et en particulier des Allemands et des Français. L'unification des marchés provoquerait un élan productif tel qu'il permettrait à la fois un sérieux effort de réarmement, et un bien plus grand progrès social.

Les citoyens de la Fédération Européenne retrouveraient rapidement confiance en leur destin, en leur nouvelle patrie et en leurs institutions démocratiques. L'influence des courants totalitaires communistes et fascistes décroîtrait rapidement.

Toutes ces faiblesses qui mettent aujourd'hui ces six pays dans la dépendance de l'aide américaine disparaîtraient dans une Europe fédérée. Le Pacte Atlantique deviendrait enfin ce qu'il doit être, c'est-à-dire un pacte de défense commune de la paix et de la liberté, fondé sur trois puissances également fortes, indépendantes et décidées à faire leur devoir : les États-Unis, le Commonwealth et la Fédération Européenne.

## VI. — COMMENT ARRIVER A LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE

Les difficultés de politique intérieure et les pressions extérieures obligent depuis des années les hommes d'État à chercher une solution au problème de l'unification européenne.

Diverses tentatives ont été faites dans ce sens et certains projets sont en cours d'élaboration ou vont être approuvés. Si aucun de ces efforts n'a pu apporter de solution à ce problème, ils ont eu cependant pour résultats d'en imposer les données à la conscience européenne.

### CONSEILS D'ÉTATS SOUVERAINS.

La méthode à laquelle les hommes d'États européens ont eu fréquemment recours à partir de 1947 est celle que l'on peut appeler, d'une façon générale, la méthode des Ligues et Conseils d'États souverains. Tout au long de l'histoire, chaque fois que sont nées des unions d'États décidés à sauvegarder leur souveraineté, l'on a toujours eu recours à des institutions analogues à celles de l'O.E.C.E., de l'Union Occidentale (Pacte de Bruxelles), du Benelux, de l'Union douanière italo-française et du Conseil de l'Europe.

Des antiques confédérations de cités grecques à la Confédération des cantons suisses en passant par celle des sept provinces des Pays-Bas, et par la Confédération des États-Unis en 1781, nous voyons se répéter la même procédure qui, chaque fois, aboutit aux mêmes résultats négatifs.

Une fois proclamée solennellement la nécessité de l'union, il est procédé à la constitution d'un ou plusieurs comités ou conseils ou conférences des délégués des États souverains. Le Conseil est investi de fonctions et chargé de prendre des décisions au nom de la Ligue tout entière.

Tous les États, cependant, se considèrent engagés seulement par les décisions ratifiées par les autorités cons-

titutionnelles nationales compétentes. Ils conservent jalousement dans leurs mains le pouvoir de donner suite aux décisions du Conseil. Le Conseil est soumis à la règle de l'unanimité ou à la règle équivalente du veto, puisque chaque État peut refuser de s'en tenir à telle décision et qu'il n'y a aucune possibilité légale de le contraindre s'il ne veut pas se soumettre. Dans toute l'histoire de l'humanité, il n'y a pas d'exemple qu'une confédération ou Ligue d'États souverains n'ait pas offert le plus attristant spectacle de discorde et d'impuissance.

### L'EXEMPLE DE LA CONFÉDÉRATION AMÉRICAINE.

Il est intéressant de rappeler que les États-Unis, avant de se donner un gouvernement de forme fédérale, s'étaient unis en une confédération. Les articles constitutionnels de la Confédération attribuaient au Congrès, c'est-à-dire au Conseil des représentants des divers États, des pouvoirs étendus : décider de la paix ou de la guerre, construire une flotte, contrôler les relations diplomatiques, frapper monnaie, résoudre les conflits de frontières entre États, émettre des emprunts, déterminer les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Confédération. Mais la Confédération n'était, selon la Constitution, qu'une "Ligue d'États souverains". Le Congrès pouvait prendre des décisions, mais ne disposait pas d'organe en vue d'assurer leur exécution. Ces décisions n'étaient donc en réalité que des recommandations.

La situation de la Confédération américaine a été décrite en 1786 par l'économiste anglais Josiah Tucker, particulièrement informé de la situation américaine, de la manière suivante :

*"Quant à la future grandeur de l'Amérique et à l'idée qu'elle puisse jamais devenir un puissant empire sous une tête, soit monarchique, soit républicaine, voilà bien une des utopies les plus folles et les plus visionnaires qui aient jamais été imaginées par des écrivains de romans. Les antipathies mutuelles et les intérêts opposés des Américains, leurs différences de gouvernements, d'habitudes et de mœurs prouvent qu'ils n'auront aucun centre d'union ou d'intérêt commun. Jamais ils ne pourront être unis en un empire compact sous n'importe quelle forme de gouvernement ; des gens désunis jusqu'à la fin des temps, pleins de soupçons et de méfiance mutuels, ils seront divisés et sous-divisés en petites communautés ou principautés, selon leurs frontières naturelles : les grands golfes et les vastes fleuves, les lacs et les chaînes de montagnes".*

Ces lignes furent écrites bien avant que ne fût fondée la fédération américaine. Cette création devait démentir tota-

lement la prophétie. Mais elles correspondaient exactement à l'état de choses existant à l'époque. La confédération entretenait les divergences de vues et les faisait apparaître comme marquées du sceau de la fatalité et de l'irréparable, alors qu'elles étaient seulement le résultat de l'anarchie qui régnait parmi les États américains.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ce même spectacle soit offert aujourd'hui par l'Europe démocratique. Les Comités et Conseils divers prennent après de laborieuses discussions des décisions plus ou moins importantes. Ces décisions ne sont en réalité que de simples recommandations aux États, qui décident parfois de leur application partielle. Ces Comités constatent alors amèrement qu'entre temps les oppositions se sont aggravées et formulent de nouvelles recommandations, dont le sort est identique.

La situation européenne est cependant différente de celle de l'Amérique du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, les Américains s'en sont tenus à la création en six années d'un seul Conseil d'États souverains, auquel ils donnèrent le nom de Congrès. Devant son impuissance, ils se décidèrent à mettre sur pied la Fédération. Les Européens, au contraire, en moins de quatre ans, ont fondé cinq ou six Conseils, en ont projeté quatre ou cinq autres et commencent seulement à comprendre l'inefficacité de ces multiples créations.

Une union véritable exige en effet la création d'un véritable gouvernement européen, habilité à prendre des décisions dans les divers domaines relevant de sa compétence et à les mettre à exécution au moyen de ses propres institutions, en accord avec les assemblées représentatives des citoyens de toute l'union, mais sans l'accord des États pris en tant que tels, lesquelles soutiennent fatalement des points de vue particularistes.

Aucun des Conseils ou Comités qui pullulent en Europe ne possède fût-ce l'embryon d'un pareil pouvoir. C'est pourquoi il est vain d'attendre que de l'un d'entre eux puisse naître une véritable unité européenne.

Leur seule utilité a été de mettre en évidence l'inefficacité de certaines méthodes et par voie de conséquence, de mettre en relief celles qui permettraient d'atteindre au but.

#### *PLAN SCHUMAN, ESSAI VALABLE MAIS INSUFFISANT.*

Le projet de traité instituant une communauté charbon-acier est soumis aujourd'hui à la ratification des parlements. Déjà le Parlement néerlandais vient de le ratifier.

La Communauté est dotée d'un organe directeur, dit Haute Autorité, habilité à prendre des décisions et à les appliquer indépendamment des gouvernements nationaux.

La Haute Autorité lève directement des impôts sur les producteurs et, de ce fait, jouit d'une totale indépendance financière à l'égard des États associés. Elle a pour mission d'amener à l'intérieur de la communauté la suppression des barrières douanières et des contingents pour le charbon et l'acier ; d'assurer la concurrence entre producteurs et d'empêcher que se constituent des cartels ; de garantir l'accès de ces matières premières à tous les citoyens de la communauté à égalité et sans discrimination nationale.

On doit reconnaître au Plan Schuman une importance exceptionnelle dans la politique européenne actuelle.

Il démontre en effet que le thème de la limitation des souverainetés ne peut être abordé pratiquement qu'entre les pays démocratiques de la seule Europe continentale. L'Angleterre est aujourd'hui disposée à participer à n'importe quel organe consultatif inter-étatique, mais non pas à limiter sa propre souveraineté en faveur d'une autorité européenne.

En deuxième lieu, le Plan prévoit un transfert effectif de souveraineté en matière de législation douanière et anti-trust du charbon et de l'acier. Il a enfin permis aux hommes d'État de saisir que la souveraineté n'est pas indivisible et qu'il est possible d'en transférer certains éléments à un organisme commun. C'est ainsi que des hommes d'État ont pris confiance en cette idée qui, jusqu'ici, était apparue comme une utopie des militants fédéralistes.

Mais le mérite principal du Plan Schuman, si étrange que cela puisse paraître, n'est pas tellement dans la solution proposée, que dans les problèmes connexes qu'il a fait surgir. En effet, pour assurer son bon fonctionnement, il est apparu à ses auteurs que le Plan devrait s'inscrire dans une unité européenne bien plus vaste.

L'acier et le charbon sont des matières premières d'importance capitale, tant pour l'économie de paix que pour celle de guerre. Les Gouvernements ne peuvent vraiment renoncer à exercer un contrôle sur ces deux produits aussi longtemps qu'ils n'ont point abandonné sur le plan de la politique étrangère, de la politique économique et de l'organisation militaire, une partie de leur souveraineté. Ou bien l'on fera l'unité dans ces domaines, ou bien la communauté charbon-acier ne verra pas le jour.

L'initiative du Gouvernement français avait pour but de mettre fin à la rivalité séculaire des industries lourdes françaises et allemandes, rivalité qui depuis trop longtemps pesait sur les relations de ces deux grands États européens. Mais ce n'est pas sans raison que le Gouvernement français, sans même attendre la ratification du Plan Schuman, a voulu pousser plus avant et proposer l'étude de l'unification des forces armées de l'Europe.

## L'ARMÉE EUROPÉENNE OU L'EUROPE A LA CROISÉE DES CHEMINS.

Sans aucun doute, la création d'une armée européenne est, dans les circonstances actuelles, l'objectif principal à atteindre si l'on veut défendre l'Europe.

L'existence d'armées nationales et le désarmement forcé de l'Allemagne sont la preuve la plus évidente de la discorde et de la faiblesse qui règnent encore en Europe. Vouloir une armée européenne c'est vouloir en même temps une Europe libre, unie et forte. En effet, à peine le problème de l'unification militaire a-t-il été affronté que les représentants des États européens continentaux, réunis en conférence, ont dû se rendre à l'évidence : les forces armées ne sont pas un aspect quelconque de la souveraineté mais en constituent l'élément fondamental. L'organisation de l'armée, non seulement en temps de guerre mais déjà en temps de paix, a une incidence si nette dans tous les domaines de la vie nationale, qu'elle rend inconcevable l'unification militaire sans la création d'un État fédéral européen.

C'est ainsi que :

1<sup>o</sup> FORCES ARMÉES ET POLITIQUE ÉTRANGÈRE sont deux aspects inséparables de la souveraineté d'un État. Même en temps de paix, les relations internationales d'un pays quel qu'il soit, sont déterminées en dernière instance par les forces armées dont cet État dispose ; inversement, l'importance des forces armées, leur armement, leur composition, leur répartition territoriale, leur entraînement, sont déterminés par la politique extérieure que mène l'État. L'unification militaire de l'Europe ne peut donc se concevoir sans l'unification simultanée de la politique étrangère.

2<sup>o</sup> FORCES ARMÉES ET SOUVERAINETÉ FISCALE sont également inséparables. Il n'est pas possible d'organiser, d'entretenir et d'employer une armée si l'on n'est en état de percevoir auprès des citoyens les impôts nécessaires. L'armée européenne exige la création d'un système fiscal et d'un budget européen. Il ne peut y avoir d'armée européenne si les États nationaux gardent le droit exclusif de percevoir les impôts et d'en verser une part à la caisse commune. N'exerçant plus son contrôle sur l'armée et, de ce fait, n'ayant plus une vue d'ensemble de la situation militaire européenne, chaque parlement national serait fatalement poussé à diminuer sa contribution et à ne la verser que de mauvais gré. Au cours de l'histoire, chaque fois que les États ont tenté d'avoir une armée commune entretenue par chacun d'eux, l'expérience n'a pas eu de lendemain, les contributions financières n'étant jamais versées.

Des crédits militaires européens exigent un parlement européen, représentant tous les citoyens européens, pour voter les impôts à lever directement sur les citoyens.

3<sup>o</sup> FORCES ARMÉES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES sont — elles aussi — interdépendantes. C'est à son économie qu'un pays doit d'équiper son armée pour assurer sa défense.

Les États européens, ayant développé leur économie en fonction de leur politique étrangère et militaire, sont arrivés à un point d'indépendance réciproque tel qu'ils ne sont plus capables d'effectuer le grand effort économique commun, aujourd'hui nécessaire à la défense de l'Europe. Ce but ne pourra être atteint aussi longtemps que survivra la souveraineté nationale en matière de politique économique et qu'existera un grand nombre de monnaies et de systèmes douaniers. Une armée européenne s'appuyant sur les économies nationales actuelles serait inévitablement marquée d'une faiblesse congénitale grave.

4<sup>o</sup> ARMÉE EUROPÉENNE ET CONFIANCE RÉCIPROQUE ENTRE EUROPÉENS sont enfin deux faits inséparables. Un État policier totalitaire peut obliger ses soldats à se battre même s'ils haïssent leur maître, parce qu'il utilise sans scrupule la propagande et la terreur. Les soldats des pays démocratiques, eux, ne se battent bien, s'ils y sont appelés, que lorsqu'ils seront soutenus par la confiance et l'unité de la communauté que symbolise leur uniforme, et lorsqu'ils auront conscience de défendre une société capable d'assurer à tous ses membres le bien-être, la liberté et la paix.

Comment peut-on exiger des soldats européens qu'ils soient prêts à mourir pour l'Europe si celle-ci reste morcelée et demeure un foyer d'intrigue ? Sans la création d'un État européen démocratique ayant pour mission, à l'intérieur, d'assurer le bien-être et la justice, la mise sur pied d'une armée restera sans objet ; les citoyens, toujours sensibles à la propagande défaitiste, neutraliste ou fasciste, ne feront que de mauvais soldats.

Sous quelque angle que l'on aborde le problème de la fédération européenne, s'impose la conclusion que sans armée unifiée, point de salut pour l'Europe et sans État fédéral, point d'Armée européenne.

La Fédération respecte les particularismes nationaux. Elle accorde aux États Fédérés une pleine compétence sur tous les problèmes qui ne sont pas de son ressort. Mais elle rend nécessaire l'existence d'institutions qui prennent en charge la politique étrangère, la défense et les affaires économiques. Vouloir l'Armée européenne, c'est vouloir la Fédération.

## LA MÉTHODE A SUIVRE POUR RÉALISER LA FÉDÉRATION.

Le plus grand péril qui menace l'Europe aujourd'hui pour reprendre les paroles du Général Eisenhower, c'est le *danger mortel des renvois, des demi-mesures, des temporisations, des prudences excessives.*

La Conférence sur l'armée européenne est la limite extrême à laquelle on pouvait atteindre par la méthode des "demi-mesures". Si l'on ne veut pas aller droit à la faillite la plus complète, le moment est venu de s'engager avec résolution, et de construire les fondations des institutions politiques européennes.

D'une part, les problèmes partiels du type charbon acier ou de l'armée, ne peuvent être résolus si l'on ne crée pas les organes politiques suprêmes de la communauté; d'autre part, les États favorables à une véritable unification ne pourront jamais y parvenir tant qu'ils n'étudieront pas un projet de Pacte d'Union Fédérale, définissant avec clarté les organes communs, les pouvoirs qui leur sont transférés, les rapports entre les États fédérés et le nouvel État fédéral.

## L'EXEMPLE DE LA CONVENTION DE PHILADÉLPHIE.

La méthode à suivre pour unir des États souverains en une Fédération sans recourir à des guerres et à des soumissions violentes est celle que les treize États américains ont adoptée pour former les États-Unis d'Amérique.

Pour surmonter les discordes cachées derrière l'unité apparente de la Confédération, les treize États américains se décidèrent à convoquer en 1787, à Philadelphie, une Convention fédérale. Ils lui confièrent le mandat de rédiger, non pas un nouveau traité entre les États, mais une Constitution fédérale. La Convention, composée de représentants des treize Assemblées législatives, parvint en peu de mois à définir les institutions de l'État fédéral et l'étendue des pouvoirs qui devaient être irrévocablement transférés à la Fédération. Le projet de Constitution fut soumis à la ratification des États. A peine eut-il été approuvé par le nombre minimum d'États prévu qu'il entra en vigueur et que les institutions furent créées. Même les États qui, initialement avaient refusé d'entrer dans la Fédération, en comprirent rapidement les avantages et s'y rallièrent. La Constitution de 1787 régit encore aujourd'hui la République Fédérale Américaine. Ce fut le point de départ du développement politique et économique qui a porté les États-Unis au degré de puissance et de prospérité actuelles.

Il convient de suivre aujourd'hui la même voie en Europe.

## PREMIER TEMPS. TRAITÉ POUR LA CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE EUROPÉENNE.

Afin que la procédure à suivre soit absolument claire, nous exposons ici les démarches successives qui devraient être accomplies pour aller, sans solution de continuité juridique, du système actuel des États souverains à un système fédéral.

Le premier geste à accomplir sur l'initiative d'un ou de plusieurs États, est de rédiger un traité en vue de convoquer une Assemblée Constituante fédérale européenne ayant pour mandat de rédiger le Pacte d'Union Fédérale.

Cette initiative n'est en opposition ni avec le projet d'unification du marché de l'acier et du charbon, ni avec la Conférence pour la création de l'armée européenne. L'Assemblée Constituante est la conclusion logique du processus d'unification entamé sur l'initiative du Gouvernement français. C'est l'instrument apte à définir les organes politiques de l'Europe auxquels il faut recourir sans retard si l'on veut ne pas provoquer la faillite de la communauté charbon-acier et si l'on veut permettre à la Conférence pour l'armée européenne de faire des propositions techniques et sérieuses d'unifications militaires.

Le traité pour la convocation de la Constituante Fédérale Européenne sera signé par les États qui, en principe, sont disposés à accepter les limitations de leur souveraineté sur une base de réciprocité.

Afin de donner aux gouvernants européens un instrument de travail utile, d'éminents juristes ont rédigé à la demande des fédéralistes européens un Projet de statut d'une Assemblée Constituante adopté à Lugano (Suisse) par une Conférence internationale de juristes, d'hommes politiques et de dirigeants fédéralistes (cf. annexe 1).

## LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE FÉDÉRALE EUROPÉENNE.

L'Assemblée ne doit pas être une conférence diplomatique de représentants d'États. A toutes conférences de ce genre, les États se présentent comme autant d'unités et chaque ministre ou diplomate est nécessairement amené à défendre la souveraineté qu'il représente et à vider de son contenu toute proposition qui pourrait la limiter.

L'Assemblée pour rédiger la nouvelle loi fondamentale des peuples européens doit être l'expression des peuples d'Europe. Afin de ne pas perdre un temps précieux, les membres de l'Assemblée Constituante seront élus au 2<sup>e</sup> degré par les Parlements, dépositaires légitimes de la souveraineté populaire, au lieu de l'être au suffrage direct par les citoyens.

De toute façon, les différentes tendances politiques démocratiques des pays européens doivent y être représentées de manière telle que les majorités se constituent selon les communautés d'intérêts et d'idéal et non selon de rigides divisions nationales. Afin de donner naissance à une législation européenne, c'est là l'unique façon de dépasser le point de vue nationaliste.

#### ÉLABORATION DU PACTE D'UNION FÉDÉRALE.

L'Assemblée Constituante Européenne devra, conformément au mandat qu'elle aura reçu, définir les pouvoirs qui seront transférés des États fédérés à l'État fédéral, pouvoirs relatifs à la politique extérieure, à la défense, aux affaires économiques et aux finances. Elle doit en outre prévoir l'institution d'un Parlement, d'un Gouvernement et d'un Tribunal Fédéral. Elle doit enfin fixer le nombre minimum de ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Pacte.

#### NAISSANCE DE L'ÉTAT FÉDÉRAL EUROPÉEN.

Une fois rédigé et voté, le texte du Pacte d'Union fédérale, l'Assemblée a terminé ses travaux. Le Pacte est transmis aux États libres européens pour être ratifié.

Gouvernements, Parlements et opinion publique ne se trouveront plus alors devant un de ces projets incomplets qui font naître inquiétudes et hésitations du fait que personne ne comprend quelles en sont les conséquences. Le Pacte d'Union fédérale montrera à tous avec clarté à quoi renoncent les États nationaux et ce qu'ils obtiennent, eux et leur peuple, en compensation.

Dès le nombre nécessaire de ratifications obtenu, les institutions prévues au Pacte seront créées. Alors naîtra la Fédération Européenne, ouverte à l'adhésion ultérieure de tous les États qui n'auront pas voulu ou pu y entrer tout d'abord.

Il se peut que d'autres méthodes soient recommandées pour parvenir à la convocation de l'Assemblée Constituante Européenne qui demeure pour tout homme politique conséquent l'objectif essentiel. Il en est qui songe à confier à l'Assemblée politique chargée de contrôler l'Armée européenne le mandat de rédiger le Pacte fédéral qui doit être considéré comme la conséquence nécessaire d'une Armée Européenne réelle.

Si cette solution devait être retenue par les hommes d'État responsables, nous ne saurions nous y opposer, puisqu'il s'agirait seulement d'une variante visant un même objectif. Toutes mesures devraient être prises cependant pour que la composition de cette Assemblée, le nombre de ses représentants et son mandat soient tels qu'elle soit en mesure de remplir la grande tâche qui lui serait assignée.

Notre préférence va cependant au projet de Lugano, auquel le Général Eisenhower a apporté lui-même l'appui de sa haute autorité. Ne disait-il pas le 27 Octobre à un journaliste français venu l'interviewer :

*« Rien ne pourrait nous être plus agréable que d'apprendre que les États d'Europe occidentale ont décidé de réunir dans une ville d'Europe... disons à Luxembourg — des délégués responsables, avec le mandat de rédiger l'acte constitutionnel de l'Europe, de désigner la capitale, etc... et qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier l'Europe occidentale fonctionne comme Fédération ».*

Les travaux de la Constituante européenne quelle que soit son origine peuvent être terminés en un petit nombre de mois. Rappelons-nous que la Convention de Philadelphie de 1787 a rédigé la Constitution américaine en quatre mois, et la Constituante allemande 1948-49 a rédigé en six mois la constitution de la République de Bonn. Pour ratifier le Pacte et pour créer les institutions fédérales, il ne faudra pas une période beaucoup plus longue.

L'État fédéral européen peut donc voir le jour en un temps plus court que celui prévu par les techniciens pour organiser la défense efficace du continent et pour effectuer l'intégration économique de celui-ci. D'autre part, l'État fédéral est, comme on l'a vu, nécessaire pour organiser la défense et unifier l'économie de l'Europe. Chaque jour de retard dans la convocation de l'Assemblée Constituante fédérale européenne est un jour perdu pour le salut de l'Europe.

La période des solutions apparentes et des demi-mesures est terminée. Pour l'Europe est arrivé le moment du choix décisif entre d'une part, le maintien du morcellement actuel avec ses vaines tentatives d'accords ou de coopération et la perspective d'une décadence inévitable et prochaine; d'autre part, la décision de convoquer l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne pour fonder le premier noyau solide des États-Unis d'Europe.

C'est une de ces heures, rares dans l'histoire, où les hommes sont appelés à faire un choix qui décidera non seulement de leur sort immédiat, mais aussi de celui des générations futures.



## ANNEXE I

Projet de Statut de l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne établi par le COMITÉ JURIDIQUE INTERNATIONAL DU CONSEIL DES PEUPLES D'EUROPE, mis au point et adopté par la CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LUGANO (Suisse) — 18-20 Avril 1951. — Comité juridique International: Fernand Dehousse, président (Belgique), Piero Calamandrei (Italie), Hans Nawiasky (Allemagne), Georges Scelle (France), et Altiero Spinelli, rapporteur politique (Italie).

### LES GOUVERNEMENTS DE...

DÉTERMINÉS à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour sauvegarder et renforcer la liberté, les Droits de l'Homme, la démocratie, la justice et le progrès social, fondements de la civilisation européenne, aujourd'hui dangereusement menacés ;

CONVAINCUS que l'égalité complète de droits et de devoirs des peuples et des citoyens d'Europe ne pourra se réaliser que dans une Fédération démocratique européenne, mettant fin aux anciens et néfastes antagonismes ; que les Autorités spécialisées européennes existantes ou en formation ne pourront être développées, coordonnées et rendues pleinement efficaces que sous la direction et le contrôle d'un Gouvernement et d'un Parlement fédéraux ;

CONSIDÉRANT, EN PARTICULIER, que la défense de l'Europe démocratique exige la création d'une Autorité dotée des pouvoirs politiques et des moyens financiers nécessaires pour constituer et contrôler immédiatement une force armée européenne ; que l'unité de l'Europe n'est pas concevable sans l'établissement d'une politique internationale commune aux différents États européens ; que le progrès économique et social ne peut être garanti et développé qu'en confiant à l'Autorité politique européenne le pouvoir d'intégrer les différentes économies nationales ;

PERSUADÉS que l'initiative de l'unification fédérale européenne doit être prise immédiatement par eux, parce que les peuples sont les plus directement menacés par les conséquences de la grave division actuelle de l'Europe, mais que cette initiative doit rester amicalement ouverte à l'adhésion de tout autre pays démocratique européen ;

ONT RÉSOLU de procéder à la convocation immédiate de l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne ayant les buts et la composition indiqués dans le présent Statut.

#### I. — Convocation de l'Assemblée

1. Dans le délai de trois mois après l'entrée en vigueur du présent Statut, l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne sera convoquée avec siège à...
2. Elle sera chargée de rédiger et de voter un Pacte d'Union fédérale entre tous les États participants.

#### II. — Composition de l'Assemblée

1. L'Assemblée Constituante Fédérale Européenne sera composée des représentants des États participants.
2. Chaque État aura un nombre de représentants égal au double des sièges dont il dispose à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.
3. Les représentants devront avoir la nationalité de l'État qui les désigne.

#### III. — Nomination des représentants

1. Les représentants à l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne sont élus par les Parlements nationaux selon la procédure et dans les conditions arrêtées par ces derniers.

2. Pendant la session de l'Assemblée, les représentants ne pourront être appelés ni par les Gouvernements, ni par les Parlements à exercer d'autre mandat que celui de membre de l'Assemblée. Ils demeureront titulaires, le cas échéant, des mandats ou fonctions qu'ils remplissent dans leurs pays respectifs à l'ouverture de la session.
3. Les États participants s'engagent à désigner les représentants dans le délai de deux mois après l'entrée en vigueur du Statut.

#### IV. — Délibérations de l'Assemblée

1. Les délibérations de l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne seront prises à la majorité des représentants présents et votants, à l'exception des questions relatives à la répartition des compétences entre la Fédération et les États fédérés, qui seront tranchées à la double majorité des représentants présents et votants et des pays participants, étant entendu que la voix d'un pays sera considérée comme acquise lorsque la majorité de ses représentants présents et votants aura elle-même été acquise.
2. Toute contestation portant sur l'application du paragraphe précédent sera tranchée par une décision prise à la majorité des représentants présents et votants.

#### V. — Mandat de l'Assemblée

1. L'Assemblée Constituante Fédérale Européenne siégera jusqu'à ce qu'elle ait rédigé et voté le Pacte d'Union fédérale.
2. Celui-ci devra établir les institutions fédérales nécessaires pour sauvegarder et renforcer la sécurité, la liberté et le bien-être des peuples de la Fédération européenne. A cette fin, il spécifiera les pouvoirs qu'il est nécessaire de transférer à la Fédération. Les pouvoirs concernant l'organisation intérieure de chaque État ne pourront être transférés.
3. Le Pacte réglera également l'organisation et le fonctionnement des institutions fédérales.
4. Il n'y aura, entre les États fédérés, ni privilège ni distinction de statut.
5. Le Pacte comportera des normes garantissant le maintien des rapports existant entre métropoles et territoires d'outre-mer. Il stipulera qu'aucun changement ne peut y être apporté si ce n'est du consentement des intéressés.
6. Le Pacte d'Union fédérale devra définir les conditions et les modes de sa propre révision.

#### VI. — Entrée en vigueur du présent Statut

1. Le présent Statut sera soumis pour approbation, par les gouvernements signataires, aux autorités constitutionnelles compétentes de chaque État.
2. Cette procédure sera engagée immédiatement après la signature. Elle devra être terminée dans le délai le plus bref qu'il se pourra.
3. Le Statut entrera en vigueur, entre les États qui l'auront ratifié, dès que les ratifications ainsi obtenues correspondront au tiers au moins du chiffre total de la population métropolitaine des États signataires.
4. Dans la suite, l'entrée en vigueur du Statut se produira à la date du dépôt de chaque ratification individuelle.
5. Les délais fixés à l'article premier pour la convocation de l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne et à l'article III pour la nomination des représentants, commenceront à courir aussitôt que seront remplies les conditions déterminées au paragraphe 3 précité.

6. Si des ratifications sont déposées en dehors de ces délais ou de l'un d'eux, cette circonstance n'aura pas pour effet de priver les États intéressés du droit de se faire représenter à l'Assemblée. Les décisions déjà adoptées par cette dernière ne pourront être remises en question par l'entrée en fonction des nouveaux représentants, à moins que la majorité absolue des membres de l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne n'en décide autrement.

#### VII. — Adhésion d'autres États

1. Le présent Statut est ouvert à l'adhésion de tous les États d'Europe qui n'en sont pas signataires, pourvu qu'ils reconnaissent et appliquent le principe de la démocratie comme base de leur organisation politique et le respect des Droits de l'Homme comme fondement de la démocratie.
2. Il sera communiqué, dès sa signature, à tous les États qui se trouveront à ce moment dans les conditions précitées.
3. L'adhésion des tiers non signataires emportera les effets indiqués, pour la ratification, à l'article VI, paragraphes 4, 5 et 6.

#### VIII. — Comité d'Organisation

1. Il est institué un Comité d'Organisation, chargé de préparer la réunion et les travaux de l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne et, notamment, d'établir un projet de Règlement Intérieur de cette dernière.
2. Ce Comité siègera à ....
3. Il sera composé de commissaires désignés, à raison d'un par État, par chacun des gouvernements qui auront ratifié le présent Statut ou qui y auront adhéré.
4. Le Comité d'Organisation se réunira et commencera ses travaux dès que seront remplies les conditions indiquées à l'article VI, paragraphe 3.
5. Chacun des États contractants s'engage, dès à présent, à mettre à la disposition du Comité les fonds nécessaires pour contribuer aux dépenses d'organisation, en proportion du nombre de ses représentants.

#### IX. — Entrée en vigueur du Pacte d'Union fédérale

1. Dès son adoption par l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne, le Pacte d'Union fédérale sera transmis pour approbation, par les soins du président de l'Assemblée, aux autorités constitutionnelles compétentes de chacun des États qui auront participé à son élaboration.
2. La décision finale des dites autorités devra intervenir dans le délai le plus bref qu'il se pourra.
3. Le Pacte d'Union fédérale établira la proportion minimum de ratifications qui sera nécessaire et suffisante pour entraîner son entrée en vigueur.
4. Dans la suite, l'entrée en vigueur du Pacte d'Union fédérale se produira à la date du dépôt de chaque ratification individuelle.
5. Le Pacte restera ouvert à l'adhésion de tous les États d'Europe qui n'auront pas participé à son élaboration, pourvu qu'ils reconnaissent et appliquent le principe de la démocratie comme base de leur organisation politique et le respect des Droits de l'Homme comme fondement de la démocratie.
6. Dans ce but, il sera communiqué, dès son adoption, par les soins du Président de l'Assemblée, à tous les États qui rempliront les conditions précitées.

### COMITÉ CENTRAL DE L'UNION EUROPÉENNE DES FÉDÉRALISTES

**BELGIQUE :** Hervé BRUHON, Jean BUCHMANN, Président des Jeunesses Européennes Fédéralistes. Fernand DEHOUSSE, Vice-Président du Comité Central. Jean DE SPOT, Albert LOHEST, membre du Bureau Exécutif. Pierre LUCION, membre du Bureau Exécutif. Charles PLISNIER, Raymond RIFFLET.

**DANEMARK :** Thomas HATT OLSEN.

**FRANCE :** Robert BURON, Pierre de FELICE, Henri FRENAY, Président du Bureau Exécutif. Francis GERARD, Claude-Marcel HYTTE, membre du Bureau Exécutif. Gaston KARILA, Robert MANGIN, Alexandre MARC, Jean-Maurice MARTIN, Edmond MICHELET, Pierre PASSANI, Germaine PEYROLES, Vice-Présidente du Comité Central. Gaston RIOU, André VOISIN, membre du Bureau Exécutif.

**GRANDE-BRETAGNE :** Ota ADLER, Margaret DRU, Frances L. JOSEPHY, membre du Bureau Exécutif. Keith KILLBY.

**ITALIE :** Anna ANFOSSI, Secrétaire des Jeunesses Européennes Fédéralistes. Celeste BASTIANETTO, Ludovico BENVENUTI, membre du Bureau Exécutif. Luciano BOLIS, Aldo GAROSCI, Enzo GIACCHERO, Vice-Président du Comité Central. Gustavo MALAN, Franco NOBILI, Altiero SPINELLI, Délégué Général. Guglielmo USELLINI, Secrétaire Général.

**LUXEMBOURG :** Arthur CALTEUX, membre du Bureau Exécutif.

**PAYS-BAS :** Henri BRUGMANS, Vice-Président du Comité Central. Alfred MOZER, Henri NORD, membre du Bureau Exécutif. Cornélie VAN RIJ.

**RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE :** Otto BLESSING, membre du Bureau Exécutif; Herbert KLEIN, Eugen KOGON, Président du Comité Central. Dieter ROSER, Albert SCHINZINGER, membre du Bureau Exécutif. Max H. Von GUMPPENBERG.

**SARRE :** Heinz BRAUN.

**SUISSE :** Denis de ROUGEMONT, Ernst B. STEFFAN, Ernst Von SCHENCK, membre du Bureau Exécutif.

**EN EXIL :** Bulgarie: Milka GHENADIEFF, Espagne: Xavier LANDA-BURU, Hongrie: Antoine RADVANSZKY, Pologne: François GURALCZYK, Georges LANGROD, Tadeus PARCZEWSKI, Roumanie: Gabriel BADARAU, Secrétaire Général Adjoint. Grégoire GAFENCO, Tchécoslovaquie: Jaroslav ZICH, Yougoslavie: Jlia JUKITCH.

# MOUVEMENTS MEMBRES ET AFFILIÉS A L'U. E. F.

## DÉPARTEMENT

### JEUNE INTERNATIONAL :

JEUNESSES EUROPÉENNES FÉDÉRALISTES (J.E.F.), 39, bd Malesherbes, PARIS, 8<sup>e</sup> (France).

### MEMBRES ORDINAIRES :

#### BELGIQUE :

UNION FÉDÉRALISTE, 4, rue Naimette, LIÈGE,

qui groupe :

MOUVEMENT D'ÉTUDES ET D'ACTION POUR LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE, 4, rue Naimette, LIÈGE.

MOUVEMENT BELGE POUR LES ÉTATS-UNIS D'EUROPE, 3, rue Joffre, LIÈGE.

#### DANEMARK :

EEN VERDEN, C.F. Ricksvej 22, COPENHAGUE F.

#### FRANCE :

UNION FRANÇAISE DES FÉDÉRALISTES, 45, rue d'Hauteville, PARIS, 10<sup>e</sup>,

qui groupe :

LA FÉDÉRATION, 9, rue Auber, PARIS, 9<sup>e</sup>.

CERCLES SOCIALISTES ET FÉDÉRALISTES, 45, rue d'Hauteville, PARIS, 10<sup>e</sup>.

UNION ÉCONOMIQUE ET DOUANIÈRE EUROPÉENNE, 11, square Moncey, PARIS, 9<sup>e</sup>.

UNION POUR LE FÉDÉRALISME UNIVERSEL, 8 bis, rue Jouffroy, PARIS, 17<sup>e</sup>.

#### GRANDE-BRETAGNE :

FÉDÉRAL UNION, 20, Buckingham Street, LONDRES W. C. 2.

#### ITALIE :

MOVIMENTO FEDERALISTA EUROPEO, Via del Corso n. 43 int. I, ROME.

#### LUXEMBOURG :

UNION FÉDÉRALE LUXEMBOURGEOISE, 41, rue Glesener, LUXEMBOURG.

#### PAYS-BAS :

BEWEGING VAN EUROPESE FEDERALISTEN, Postbox 279, S'GRAVENHAGUE.

#### RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE :

EUROPA-UNION, Schaumainkai 53, FRANCFORT a. M.

LIGA FÜR WELTREGIERUNG, Leichtensternstr. 12, KOELN-LINDENTHAL.

EUROPA UNION-BERLIN, Bleibstreu-  
strasse 32, BERLIN W. 15 Wilmersdorf.

#### SARRE :

EUROPA UNION IM SAARLAND, Europa Haus, SAARBRUCKEN.

#### SUISSE :

EUROPA UNION, Holbeinstrasse, 80, BALE.

## EN EXIL :

MOUVEMENT FÉDÉRALISTE BULGARE  
2, avenue Soyot, CHATOU, S.-et-O. (France).

MOUVEMENT FÉDÉRALISTE BASQUE,  
50, rue Singer, PARIS, 16<sup>e</sup> (France).

MOUVEMENT FÉDÉRALISTE HONGROIS, Hôtel Cayré, 4, bd Raspail, PARIS, 7<sup>e</sup> (France).

UNION DES FÉDÉRALISTES LITHUANIENS, 5, rue de Messine, PARIS, 8<sup>e</sup> (France).

UNION DES FÉDÉRALISTES POLONAIS,  
PARIS : 20, rue Legendre.

LONDRES (W. 11) : 167, Westbourne Grove  
NEW-YORK (21 N. Y.) : 243 East 71st Street.

UNION POLONAISE DES FÉDÉRALISTES.

PARIS : 9, rue George-Berger.

LONDRES (S. W. 10) : 69, Edith Grove.

MOUVEMENT ROUMAIN POUR LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE, 22, rue Washington, PARIS (France).

UNION TCHÉCOSLOVAQUE DES FÉDÉRALISTES EUROPÉENS, c/o Jaroslav ZICH, AFCE/IRO 2 HQ, ESSLINGEN/N (Allemagne).

MOUVEMENT SERBE POUR LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE, 20, bd Montparnasse, PARIS (France).

## MEMBRES ORDINAIRES INTERNATIONAUX :

UNION FÉDÉRALISTE INTERUNIVERSITAIRE, 19, rue de Lille, PARIS (France).

## MEMBRES ASSOCIÉS :

CONGRÈS NATIONAL WALLON, 72, av. Blondin, LIÈGE (Belgique).

CONSEIL ÉCONOMIQUE WALLON, 8, bd Frères-Orbéan, LIÈGE (Belgique).

## MEMBRES ASSOCIÉS INTERNATIONAUX :

CENTRE INTERNATIONAL DES SYNDICATS LIBRES EN EXIL, 198, avenue du Maine, PARIS, 14<sup>e</sup> (France).

UNION FÉDÉRALISTE DES RÉGIONS ET MINORITÉS EUROPÉENNES, 9, rue Auber, PARIS, 9<sup>e</sup> (France).